

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Evelyne Serverin : Les comptes de la justice pénale du travail

DOCTRINE

Emmanuelle Lafuma : Droit de recours à l'expert en cas de risque grave dans l'entreprise utilisatrice : la compétence subsidiaire du CHSCT de l'entreprise de travail temporaire

Colloque de l'Institut des sciences sociales du travail de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le Comité social et économique : enjeux de la réforme et retours d'expériences

Ylias Ferkane : Les places dévolues à la loi, à l'accord collectif et à la décision unilatérale de l'employeur dans la mise en place du CSE

Christophe Vigneau : La notion d'établissement au cœur des logiques de centralisation et de décentralisation de la représentation du personnel

Isabel Odoul-Asorey : Les moyens du CSE

Joseph Morin : CSE et protection de la santé des travailleurs

Dorothee Simonneau : Les représentants de proximité : substituts ou compléments ?

Laurent Milet : L'accès à l'information des membres du CSE

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Liberté de déplacement des représentants du personnel en temps d'état d'urgence sanitaire : liberté contrôlée

Tribunal judiciaire de Saint-Nazaire 27 avril 2020 et Tribunal judiciaire de Nanterre 6 mai 2020 – Note **Camille Berlan** (p. 447)

La Cour de cassation prise à revers : la réparation du préjudice résultant de la violation de l'ordre des licenciements échappe au barème *Macron*

Conseil de Prud'hommes de Lyon 28 janvier 2020 – Note **Michel Henry** (p. 462)

Transfert d'entreprise dans la commande publique : la délicate détermination de l'employeur

Cour de cassation (Ch. Soc.) 22 janvier 2020 – Note **Arnaud Mazières** (p. 469)

Douze syndicalistes en colère : condamnations systémiques d'une entreprise pour discrimination syndicale

Cour d'appel de Versailles 25 septembre 2019 (17^e Ch.) – Note **Rachel Spire** (p. 472)



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX - www.cgt.fr

Doctrines

Les comptes de la justice pénale du travail par Evelyne Serverin , Directeur de recherche émérite au CNRS, Centre de théorie et analyse du droit, Université Paris-Ouest Nanterre	389
Droit de recours à l'expert en cas de risque grave dans l'entreprise utilisatrice : la compétence subsidiaire de l'entreprise de travail temporaire par Emmanuelle Lafuma , Maître de conférences - Université Paris 13 Nord	403
SANTÉ ET SÉCURITÉ – Exigence constitutionnelle du droit à la santé- Travail temporaire – Compétence de principe du CHSCT de l'entreprise utilisatrice – Compétence subsidiaire du CHSCT de l'entreprise de travail temporaire à l'égard des salariés mis à disposition de l'entreprise utilisatrice pour faire appel à une expertise en cas de risque grave et actuel en cas d'inaction de l'entreprise utilisatrice et de son CHSCT.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 26 février 2020 (P+B+R+I)	406

*Colloque de l'Institut des sciences sociales du travail de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
(28 novembre 2019)*

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE : ENJEUX DE LA RÉFORME ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

Les places dévolues à la loi, à l'accord collectif et à la décision unilatérale de l'employeur dans la mise en place du CSE par Ylias Ferkane , Maître de conférences, Université Paris-Nanterre, IRERP	408
La notion d'établissement au cœur des logiques de centralisation et de décentralisation de la représentation du personnel par Christophe Vigneau , Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut des sciences sociales du travail, Avocat à la Cour	413
Les moyens du CSE par Isabel Odoul-Asorey , Maîtresse de conférences, Université Paris-Nanterre/IRERP	420
CSE et protection de la santé des travailleurs par Joseph Morin , Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut des sciences sociales du travail	424
Les représentants de proximité : substituts ou compléments ? par Dorothée Simonneau , Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut des sciences sociales du travail	432
L'accès à l'information des représentants du personnel par Laurent Milet , rédacteur en chef de la Revue pratique de droit social, Professeur associé à l'Université de Paris-Sud, Faculté Jean Monnet	437

Jurisprudence

REPRESENTATION DU PERSONNEL – Etat d’urgence sanitaire – Liberté de déplacement et de circulation des représentants du personnel – Liberté fondamentale – Interdiction de tout déplacement en dehors du domicile – Exceptions- Déplacements professionnels insusceptibles d’être différés – Autorisation de déplacement délivrées par l’employeur – Refus de l’employeur de délivrer des autorisations indispensables et adaptées à l’exercice du mandat – Restriction disproportionnée au regard de l’objectif de protection sanitaire – Trouble manifestement illicite.

Décision n°1 : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT -NAZAIRE (Référé) 27 avril 2020 (n° RG-20/00125)	447
Décision n°2 : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE (référé) 06 mai 2020 (n° RG20/00.731)	454
Note Camille Berlan , Avocate au Barreau de Paris	460

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Conseil de Prud’hommes de Lyon – Violation de l’ordre des licenciements – Réparation intégrale du préjudice subi – Barème *Macron* inapplicable.

CONSEIL DE PRUD’HOMMES DE LYON (Sect. Act. Div.) 28 janvier 2020 (N° RG 18/01.752)	462
Note Michel Henry , Avocat au barreau de Paris	466

TRANSFERT D’ENTREPRISE – Conditions – Entité économique – Maintien de l’identité – Succession de prestataires d’une personne publique – Modification du périmètre de l’activité déléguée – Reprise conservatoire de certains biens par la personne publique – Mise hors de cause de l’entreprise entrante – Transfert du personnel à la personne publique.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 22 janvier 2020 (p. n° 18-20.028)	469
Note Arnaud Mazières , Juriste d’entreprise	470

DISCRIMINATION SYNDICALE – Discrimination systémique (oui) – Méthode Clerc (non) – Panel de comparaison – Repositionnement – Dommages et intérêts pour préjudice moral – Ayant droit.

COUR D’APPEL DE VERSAILLES (17^{ème} Ch.) 25 septembre 2019 (n° RG 17/00.291)	472
Note Rachel Spire , Avocate au Barreau de Paris	476

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES – Définition légale – Accident survenu par le fait ou à l’occasion du travail – Survenance d’une lésion psychologique au temps et au lieu de travail – Présomption d’imputabilité de l’accident au travail – Obligation de prise en charge par la Caisse – Preuve contraire – Cause totalement étrangère au travail.

1^{ère} décision COUR D’APPEL D’AIX-EN-PROVENCE (P. 4 – 8^{ème} Ch.) 31 janvier 2020 (n° RG 18/07.464)	478
2^{ème} décision COUR D’APPEL DE DIJON (Ch. Soc.) 9 janvier 2020 (n° RG 18/00.099)	480
Note Marie-France Bied-Charreton , Avocate honoraire au Barreau de Paris	482

Hommages

In memoriam Georges Phédon Koukoulès par Marianne Keller Lyon-Caen , Maître de conférences honoraire à l’Université Paris 1 Pantéon-Sorbonne	484
--	-----

Hommage à Max Petit par Pascal Rennes , Ancien membre du comité de rédaction du Droit Ouvrier, Ancien membre du pôle DLAJ confédéral CGT	486
--	-----

Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11